absolu d'attaquer le 1er mars Port-Arthur et de le prendre.

La concentration de troupes chinoises à l'ouest de Moukden dans le rayon de Goubantsa et de Sin-Mindin, paraît très suspecte. Les troupes chinoises renforcent leurs postes et amènent des munitions de guerre. L'attitude de la population n'inspire pas partout la confiance. Les habitants refusent, en beaucoup d'endroits, de vendre leurs produits.

Le général Michtchenko, avec son détachement de cosaques à cheval, a atteint Kasanya. Il est attendu aujourd'hui à Ikbyoyan.

Les hommes et les chevaux sont dans un bon état sanitaire. L'approvisionnement est assuré. Les troupes sont pleines de courage.

Les fonctionnaires coréens des localités où passent les Russes s'enfuient et informent les Japonais de l'arrivée de leurs adversaires.

Les cosaques ont pris possession de la ligne télégraphique dans le nord de la Corée. Un corps d'infanterie envoyé par le général Liniévitch s'est mis en marche pour rejoindre le détachement de cosaques.

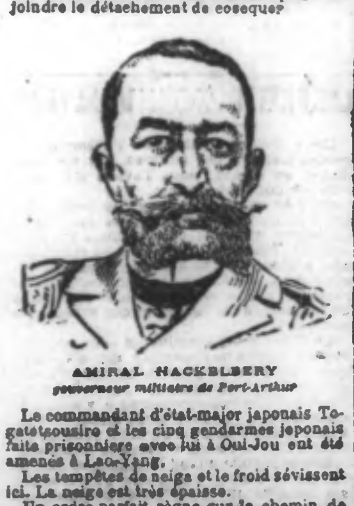

AMIRAL HACKELBERY
gouverneur militaire de Port-Arthur

Le commandant d'état-major japonais Togatétsousiro et les cinq gendarmes japonais faits prisonniers avec lui à Oui-Jou ont été amenés à Lao-Yang.

Les tempêtes de neige et le froid sévissent ici. La neige est très épaisse.

Un ordre parfait règne sur le chemin de fer. Les troupes arrivent sans interruption. La santé et l'état d'esprit des soldats sont excellents.

Le voyage de l'amiral Makharof

L'amiral Makharof est arrivé le 28 février à Port-Arthur.

Il a mis seulement neuf jours pour aller de Saint-Pétersbourg à Port-Arthur, par train spécial ; pendant toute la durée du voyage, il n'a cessé de travailler sur les cartes et sur les plans du théâtre de la guerre qui encombraient son wagon.

Le général Kouropatkine

Il partira de Saint-Pétersbourg le 9 mars et sera à Kharbin ou à Moukden vers le 29.

Les opérations militaires en Corée

Des dépêches de Saint-Pétersbourg ont fait connaître que les opérations militaires en Corée sont commencées depuis quelques jours par l'entrée dans ce territoire de quelques détachements de cosaques qui ont eu déjà des escarmouches avec les avant-gardes japonaises. On sait que des cosaques ont fait une rafle de chevaux japonais et mis en fuite quelques détachements ennemis.

Un officier supérieur russe expliquait hier à M. Marcel Hutin, de l'*Echo de Paris*, quel était le plan du général Liniewitch qui commande là-bas en ce moment. « Son plan, me disait-il, est de tenir ses troupes constamment en haleine. »

Le général a envoyé de l'infanterie pour soutenir les cosaques et quatre escadrons de dragons qui ont pénétré à 150 kilomètres du Yalou.

« Pour moi, ajouta l'officier, les Japonais n'ont pas dépassé Ping-Yang. Ils ont encore plus de 200 kilomètres à faire pour atteindre Oui-Jou, sur le Yalou, en passant par Andjou. La marche des Japonais est donc très pénible.

» Le général Liniewitch, selon les circonstances, occupera ses troupes à harceler les Japonais, à leur causer des pertes, à accepter des rencontres isolées.

» Les deux succès d'hier en Corée auront un excellent effet moral sur nos soldats.

» Dans quelques semaines, ça commencera véritablement à chauffer. »

LES NOUVELLES DU JOUR

Nouvelle bataille à Port-Arthur (?)

C'est sous les réserves ordinaires que nous donnons cette dépêche du *Daily Telegraph* :

Londres, 1er mars. — Le correspondant du *Daily Telegraph* à In-Keou télégraphie le 29 février :

« 15 navires de guerre japonais sont arrivés à Port-Arthur ce matin à 10 heures et ont commencé un furieux bombardement.

» Les croiseurs *Novik*, *Askold* et *Bayan* et 4 torpilleurs sont sortis pour faire face à l'attaque, mais ils ont été obligés de se retirer ; l'*Askold* a était près de sombrer ; le *Novik* aurait subi de graves avaries. Un torpilleur a été coulé et le *Retvisan* a été endommagé de nouveau.

» Le bombardement a duré deux heures, puis la flotte japonaise s'est retirée dans un ordre parfait.

» De l'artillerie russe a été envoyée à la baie du Pigeon. »

Notre réserve est d'autant mieux justifiée que le *Daily Mail* publie en même temps ce qui suit :

Londres, 1er mars. — On mande de Saint-Pétersbourg au *Daily Mail*, le 29 février :

« Le bruit court qu'un nouveau combat a eu lieu à Port-Arthur et que la flotte aurait subi de nouvelles pertes. »

« *Ce bruit est démenti officiellement.* »

Autres nouvelles

— La nouvelle d'après laquelle les Japonais auraient débarqué des troupes à Possiat-Bay au sud de Vladivostock est officiellement démentie.

On se souviendra que nous avions dit qu'elle était invraisemblable.

— Les Russes affirment que les Japonais ont perdu 2 contre-torpilleurs dans l'attaque de mercredi dernier et qu'eux-mêmes ont eu un canon endommagé et un matelot blessé.

— A Vladivostock il y a 4 navires de guerre russes et 2 transports. Mais ils sont immobilisés par la glace qui a plus d'un mètre d'épaisseur dans le port.

— L'amiral Togo avait demandé des volontaires pour sa tentative, inutile du reste, de bloquer Port-Arthur. Il eut aussitôt 2 000 demandes. — Ce fait prouve l'exaltation guerrière qui règne parmi les Japonais.

— Le général russe Nichtchenko, qui est à la tête des cosaques entrés en Corée, a maintenant 5 000 groupés autour de lui. Il est établi près de Ping-Yang. Le général Linievitch suit à faible distance, avec un corps d'infanterie.

— Les journaux anglais, échos des informations du Japon, s'obstinent à dire que les vapeurs coulés dans le goulet obstruent l'entrée de Port-Arthur.

25 000 Russes sur le Yalou

Tien-Tsin, 1er mars. — 25 000 Russes se trouvent actuellement sur le Yalou.

Deux régiments d'infanterie montée, avec de l'artillerie, occupent les passes de la montagne, à 56 kilomètres de Oui-Jou.

POUR LES BLESSÉS RUSSES

Nous avons reçu et versé à la Banque russo-chinoise pour les blessés russes les sommes suivantes :

M. P. Datrié, à S., 2 fr. — M. Billardet, 5 fr. — M. Louis Chantereau, à N., 1 fr. — A. D., à L. (Meurthe-et-Moselle), 20 fr. — M. Gustin, à J., 5 fr. — M. l'abbé Martin, curé à Saint-A., 1 fr. — D. M., à Saint-Michel, 20 fr. — M. Vigneau, 1 fr.

La souscription nationale a reçu dans la journée d'hier 29 février 43 188 fr. 50, et s'élève actuellement au total de 845 685 fr. 40.

LES JAPONAIS jugés par saint François Xavier

Lorsque les Portugais portèrent le christianisme aux Indes, les Japonais, qui sont le peuple le plus intelligent de l'Asie, furent si frappés de cette nouvelle doctrine, dont la renommée les avait cependant très imparfaitement informés, qu'ils envoyèrent à Goa deux membres de leurs deux principales Académies pour s'informer de cette nouvelle religion, et bientôt des embassadeurs japonais vinrent demander des prédicateurs chrétiens au vice-roi des Indes.

.....Saint François Xavier, qui connut de très près les Japonais, disait d'eux : « C'est une nation prudente, ingénieuse, docile à la raison, et très avide de s'instruire. »

Au sujet de ce désir de savoir, il s'exprime encore ainsi :

Le Japonais est naturellement très curieux et très avide d'instruction. Nos controverses publiques, les questions qu'on nous a faites, les réponses que nous avons données, sont l'objet de tous leurs entretiens. C'est toujours avec un nouvel empressement qu'ils viennent à nos conférences, dans le désir d'y apprendre quelque chose de nouveau.

Mais il notait leur aversion pour l'étranger et leur esprit belliqueux :

Le Japonais n'estime que sa nation, et c'est ce mépris qu'il porte à tous les autres peuples qui a été cause que, jusqu'au moment où les Portugais abordèrent sur ses côtes, il y a huit ou neuf ans, il n'avait fait aucun commerce extérieur.....

Ces insulaires sont si passionnés pour les armes, qu'il est à parier que, dans leur ardeur guerrière, ils ne feraient quartier à aucun Espagnol, d'après ce que l'on peut augurer de leurs mœurs et de leur caractère.

On le vit bien au cours de la longue et cruelle persécution qui détruisit la chrétienté fondée par saint François Xavier.

Le Japonais est resté curieux, intelligent, ambitieux, entreprenant, mais il demeure aussi ennemi de l'étranger et tout disposé à le traiter sans merci.

Les Anglais et les Américains feront bien de ne pas trop se fier à eux qui les flattent par intérêt aujourd'hui.

Chambre des députés

SEANCE DU MARDI 1er MARS

Séance à 2 heures : présidence de M. Guillain, vice-président.

On adopte sans discussion un projet modifiant la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes, en ce qui concerne les indigènes condamnés par les tribunaux répressifs d'Algérie.

La suppression de l'enseignement congréganiste

L'ordre du jour appelle le scrutin public à la tribune sur la motion défendue hier par M. Ripert tendant au renvoi à la Commission du budget du projet portant suppression définitive de l'enseignement congréganiste.

A gauche. — L'appel nominal ! Nous demandons l'appel nominal !

A droite et au centre. — Nous aussi !

Le scrutin est ouvert ; le tirage au sort appelle à voter les premiers les députés dont le nom commence par la lettre I.

Le renvoi est repoussé par 352 voix contre 193.

Un crédit supplémentaire de 181 982 francs, applicable aux dépenses de la Chambre pour l'exercice 1903, est ensuite adopté, naturellement, sans débat.

Demande de crédits

M. Combes dépose deux projets portant ouverture et annulation de crédits au titre de divers ministères.

On crie : Et la marine !

M. Combes n'insiste pas, les projets sont renvoyés à la Commission du budget, puis on revient à

La suppression de l'enseignement congréganiste

M. Lasies présente une motion invitant le gouvernement à consulter les Conseils municipaux sur le projet.

Immédiatement, des vociférations s'élèvent aux bancs d'extrême-gauche.

Ma motion, déclare M. Lasies est un hommage rendu à nos franchises municipales.

Une fois déjà, la consultation que je propose a eu lieu ; elle a été écrasante pour les adversaires de la liberté.

Il s'agissait du projet de suppression des Congrégations : pour les Congrégations d'hommes, les trois quarts des Conseils municipaux se sont prononcés en leur faveur ; les Congrégations de femmes, elles, ont obtenu l'unanimité.

M. Bepmale. — Ce n'est pas exact !

M. Fournier. — Restons-en là !

M. Lasies. — Non, nous n'en resterons pas là, nous vous forcerons à violer une fois de plus les droits de la liberté !

Vous prétendez que le suffrage universel s'est prononcé en votre faveur : c'est faux. 160 d'entre vous ont demandé dans leur programme la suppression de la loi Falloux, 30 ont osé réclamer le monopole de l'État, et c'est tout !

Vous avez manqué à votre programme ; et d'ailleurs, ne vous souvenez-vous plus que, sur 10 millions et demi d'électeurs, vous en représentez à peine deux millions et demi ?

Nous sommes loin déjà des limites assignées par M. Waldeck-Rousseau à ses projets contre la liberté ; M. Chaumié lui-même, qui représente dans le ministère le parti de la liberté (Rires), a déposé ses anciennes convictions aux pieds de M. Combes.

Ce dernier, lui, n'a cure des ruines qu'il fait, il ne daigne pas penser que ceux qu'il sacrifie aujourd'hui, ce sont surtout les pauvres ; les membres fortunés de sa majorité pourront continuer, comme par le passé, de donner à leurs enfants les éducateurs de leur choix ; quant aux malheureux, il opère sans scrupule le rapt de leurs consciences. (Appl. à droite.)

A l'extrême gauche. — Ce sont des mots !

M. Lasies. — Chacun sait que les millionnaires ne manquent point dans votre parti. (Appl. et rires.)

Si je ne consultais qu'un intérêt politique, je m'applaudirais plutôt, avec mes amis, de vous voir glisser sur la pente où vous entraîne M. Combes ; mais le mal que vous faites à la France nous attriste profondément.

Si vous consultez ces municipalités qui sont directement intéressées à la question dont il s'agit, puisqu'il s'agit de dépenses nouvelles à imposer aux communes, comme de l'intérêt supérieur des populations qu'elles représentent, leur réponse ne serait pas plus douteuse que la première fois.

Il ne vous plaît pas de le faire, soit ; nous, nous avons conscience de défendre, en présentant cette motion, les droits des communes et leurs intérêts ; vous, vous aurez peut-être bientôt à vous repentir de les avoir foulés aux pieds. (Très bien ! sur divers bancs.)

Dédaigneusement, M. Combes déclare que les communes n'ont rien à voir dans la question.

De son côté, la Commission repousse la motion, qui est rejetée par 323 voix contre 221.

La discussion générale s'ouvre ensuite.

M. Charles Benoist

M. Ch. Benoist commence par rappeler avec esprit les récents débats poursuivis au Sénat pour la suppression de la loi Falloux, où l'on vit le président du Conseil préoccupé surtout de faire taire le ministre de l'Instruction publique, et ce dernier de faire parler le président du Conseil. (Rires.)

Il montre le plan tracé par M. Combes pour la destruction successive, par des chemins détournés, de toutes les libertés : suppression d'abord des Congrégations non autorisées, puis des Congrégations autorisées, puis des Congrégations hospitalières et charitables, suppression du droit d'enseigner pour le clergé séculier, sans compter ce que le président du Conseil trouvera pour durer, ce qui n'est pas toujours vivre. (Appl. et rires.)

Une citation d'un journaliste d'il y a quarante ans, réclamant la liberté et l'égalité pour les associations de toute nature, obtient un vif succès : le journaliste est aujourd'hui président du Conseil. (Rires et appl.)

Il se vante maintenant de la grande, il pourrait dire de l'unique pensée de son règne, qui est la destruction de tout enseignement congréganiste d'abord, puis de tout enseignement religieux.

Il proteste d'abord de sa volonté de respecter l'enseignement laïque privé ; mais il sait bien que cet enseignement n'a pas le moyen de vivre, et qu'en détruisant l'enseignement congréganiste, le seul qui puisse subsister par ses propres forces, il aboutit en fait au monopole de l'enseignement de l'Etat.

Vous déclarez gravement que le droit d'enseigner, que dis-je ? de vivre, n'appartient qu'à ceux qui ont conservé la plénitude de leur personnalité.

Il y eut des Etats, en Italie, qui poussèrent fort loin ce principe, ils aboutirent à faire le « prince » le tyran (Appl. sur divers bancs).

Si votre principe était admis, j'aurais bien peur pour la solidité de votre Congrégation ministérielle ! (Nouveaux rires.)

Vous vous défendez d'être jacobins, comme s'il n'y avait pas de jacobins sans guillotine, comme si chacun n'était pas jacobin, à sa taille et avec son instrument. (Appl. répétés), tel avec la hache, tel avec un canif. (Appl.)

Vous osez parler de divisions, comme si c'était les Congrégations qui les aient créées ! Vous parlez de la nécessité de ramener un seul esprit, une seule doctrine dans l'éducation nationale, comme si ce n'était pas là utopie, chimère et folie !

Je pourrais chercher dans le rapport de M. Buisson la pensée profonde du projet, mais les idées à facettes, à nuances insaisissables, du rapporteur, me décident à chercher ailleurs, c'est-à-dire chez M. le président du Conseil ; avec celui-ci, on ne risque jamais d'aller plus loin qu'il ne va lui-même. (Rires et appl.)

Et l'orateur successivement réduit à néant les multiples sophismes invoqués par M. Combes pour établir que le droit d'enseigner n'est pas un droit naturel, mais une délégation de l'Etat.

La Déclaration des Droits de l'homme, toutes les constitutions des peuples vraiment libres, placent en dehors et au-dessus des lois ordinaires le droit, pour l'homme, d'exprimer et de communiquer librement sa pensée par la parole ou par la plume.

Il est vrai, le président du Conseil a pour lui un adstant, M. Lintilhac, qui s'est appuyé d'Aristote dans une phrase à la traduction de laquelle il a ajouté au moins deux ou trois contre-sens. (Rires.)

Mais, dans toute l'Europe moderne, il n'est pas un seul Etat, pas même la Prusse adoratrice du dieu-Etat, où cette doctrine soit admise.

D'où l'Etat, d'ailleurs, tirerait-il ce droit supérieur de concéder le droit d'enseigner ? de je ne sais quel principe rattaché à sa souveraineté, ou de l'intérêt de cette fameuse unité morale que vous prétendez poursuivre ?

Mais alors, nous sommes un peuple esclave, et alors pourquoi parlez-vous de liberté ? (Appl. répétés.) L'Etat aujourd'hui, c'est vous, et cela nous inquiète et nous effraie, demain ce peut être nous ; l'Etat, dans un pays démocratique, c'est la majorité plus un, ou peut-être même une minorité audacieuse se substituant à la majorité. (Nouveaux appl.).

Je ne suis pas libre, si vous ne me laissez pas le droit de penser contre la liberté que prétend m'imposer votre majorité, et d'enseigner à d'autres à penser aussi le contraire. (Très bien.)

C'est l'unanime sentiment de tous les esprits libres, aussi bien dans l'Allemagne où l'Etat est tout, qu'en Angleterre où il n'est presque rien.

Monsieur le président du Conseil, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire l'honneur de suivre mes explications.

M. Combes quitte son banc et la salle des séances. (Appl. et rires ironiques au centre et à droite.)

En 1890, à l'époque où M. Ferry proposait de supprimer le droit d'enseignement des Congrégations non autorisées, l'illustre économiste Le Play demandait à un groupe d'hommes d'Etat anglais, dont le moindre était M. Gladstone, leur avis sur ce projet.

Il lui fut répondu : « Il ne se trouverait jamais en Angleterre une Chambre pour voter une pareille loi, et si, par impossible, cette Chambre se trouvait, le peuple la regarderait comme nulle et non avenue. » (Appl. au centre et à droite.)

Voilà votre projet d'aujourd'hui jugé par tous les hommes de liberté de l'Europe !

Vous faites une œuvre condamnée d'avance, misérable, inutile. (Appl.)

En Italie, il a été fabriqué 87 lois contre les Congrégations religieuses, pour aboutir à un arrêt de la Cour de cassation déclarant qu'il n'était pas interdit de s'associer pour un but religieux !

En Allemagne, Bismarck écrit dans ses *Mémoires* que l'inanité du Kulturkampf lui apparut en voyant les gendarmes de l'Empire mettre la main sur les prêtres et les moines, sans empêcher l'idée religieuse de percer de toutes parts et de triompher. Que M. Combes s'en souvienne pour le jour où il écrira les siens. (Rires et appl.)

Aujourd'hui, il nous apporte des mesures tyranniques qu'il appelle ce disent tour à tour ou en même temps : « oui, non, oui ou non, non ou oui, oui et non, non et oui. » (Rires.)

Il n'a pris, dit-il, le pouvoir que pour cette guerre à la liberté, mais nous, nous sommes ici pour autre chose, pour une œuvre plus profitable au pays. (Très bien !)

Le président du Conseil tente de se maintenir au pouvoir par cette succession de mesures mesquines et tyranniques.

Triste manière d'écrire son nom dans l'histoire ; quand il aura épuisé cette série, il n'aura plus rien à faire ici, et il trouvera dans sa majorité elle-même, une ingratitude qu'il n'aurait jamais soupçonnée. (Appl. prolongés sur de nombreux bancs.)

M. Gouzy

A M. Charles Benoist succède un vieil et tremblant représentant du « bloc », M. Gouzy, qui commence par faire le procès des évêques qui ont eu l'audace de protester contre la loi d'étranglement de l'enseignement libre.

Après tout, à son avis, cette loi n'est qu'une revanche de l'édit de Louis XIV en 1680 contre certaines écoles protestantes ; on devine le succès de fou rire qui accueille cette exhumation.

— Qu'en pensait Nabuchodonosor ? demande au milieu de l'hilarité générale M. Anthime Ménard.

Tous les arguments Gouzy sont de même calibre : le syllabus, l'infaillibilité, Galilée, le pape Paul V, la loi Falloux qui « a fait reculer la France d'un siècle », les félicitations de Pie X à Mgr l'évêque de Marseille pour ses actes en faveur de la liberté religieuse, tout y passe dans un pêle-mêle étrange.

La liberté d'enseignement n'existe pas et ne saurait exister, ce n'est qu'un jeu de mots : la Déclaration des Droits de l'homme ne le comprend ni implicitement, ni explicitement.

L'Eglise n'a pas le droit de revendiquer l'enseignement de l'école : *Ite et docete* n'a jamais voulu dire : « Allez enseigner la règle des participes. » (Appl. à l'extrême-gauche. Rires sur de nombreux bancs) ; on n'a pas le droit de peser sur l'intelligence d'enfants qui n'ont pas la raison assez formée pour se rendre compte de la valeur des faits et des doctrines.

M. Laurent-Bougère. — Ils devront n'aller à l'école qu'à l'âge de 30 ans. (Rire général.)

M. Gouzy daigne reconnaître aux pères le droit de transmettre lui-même à son enfant l'éducation qu'il lui plaît, non pas à cause d'un droit supérieur, mais simplement parce qu'il serait impossible de l'empêcher.

Quant à déléguer son droit d'éducation à un maître ou une maîtresse congréganiste, le père ne le peut pas, et la majorité le lui interdira nettement en votant le projet. (M. Dejeante pousse des gloussements de bonheur.)

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LA QUESTION DE LA MARINE

Hier, à 5 heures, M. Combes déclarait à la Chambre qu'il se refusait à toute enquête sur la marine et qu'il ne fournirait pas à la Commission du budget l'occasion de procéder à cette enquête. A 5 heures il faisait annoncer que le prochain dépôt d'un cahier de crédits supplémentaires sur l'exercice 1903, comprenant des *demandes et des annulations de crédits pour la marine*, permettrait précisément à la Commission d'ouvrir et de poursuivre cette enquête dans les conditions mêmes qui furent indiquées par la délégation des gauches.

A quoi bon cette enquête, puisque M. Pelletan ne veut pas s'en aller et que personne n'ose le mettre à la porte ?

L'« ANALYTIQUE »

La Commission de comptabilité vient de prendre une décision assez inattendue. Elle a voté la suppression du compte rendu analytique des séances de la Chambre.

Il y a peu de chances pour que cette économie, d'ailleurs assez médiocre, soit ratifiée. Les députés qui parlent tiennent à l'« Analytique », grâce auquel leurs discours peuvent être exactement reproduits par les journaux. Or, dans un Parlement, ceux qui parlent sont, par définition même, la majorité.

Si tout de même la réforme était sanctionnée, par la Chambre, certains confrères des journaux du matin seraient rudement ennuyés.

LES DOUANES

La Commission des douanes a confié le rapport provisoire sur les graines de betterave à M. Cazeaux-Cazalet.

Elle a décidé ensuite qu'une résolution définitive serait prise mardi prochain en ce qui concerne la question des ports francs, et que les intéressés de l'industrie des sardines seraient entendus les mardi 15 et 22 mars.

SÉNAT

SEANCE DU MARDI 1er MARS

Séance à 2 h. 1/2. Présidence de **M. Fallières.**

Après avoir adopté plusieurs projets de loi d'intérêt local, le Sénat reprend la suite de la discussion du projet de loi sur les enfants assistés.

Une longue discussion s'engage entre le ministre des Finances et **M. Strauss** sur l'article 45 (partage des dépenses entre les administrations intéressées).

M. Rouvier demande une modification de cet article.

Le texte proposé par la Commission, repoussé par le gouvernement, et qui fixe une quote-part supérieure de l'Etat à celle des communes pour les dépenses, est voté par **123** voix contre **101**.

On adopte ensuite les derniers articles de la loi, et on lève la séance.

Séance jeudi prochain.

L'EXTRÊME-GAUCHE RADICALE-SOCIALISTE

On se rappelle la dislocation qui se produisit, il y a quelque temps, dans le groupe radical-socialiste. Les dissidents formèrent aussitôt un nouveau groupe qui prit la dénomination de groupe de la gauche radicale-socialiste.

Les 26 membres restants vécurent dans le « bloc » à l'état de « sauvages ».

Ces « sauvages » se sont réunis hier et ont, à leur tour, fondé un autre groupe : le groupe de l'extrême-gauche (radical-socialiste).

Son bureau a été constitué séance tenante.

Ont été élus : président, M. Berteaux ; vice-président, M. Puech ; questeur, M. Petitjean ; secrétaires : MM. Messimy et Sireyjol.

Puis, le groupe a adopté à l'unanimité la motion suivante :

L'extrême-gauche radicale-socialiste exprime toute sa confiance dans le ministère Combes et affirme sa volonté de collaborer, pour la défense du ministère et l'exécution des réformes politiques économiques et sociales, à l'entente cordiale et nécessaire entre les groupes de la majorité républicaine.

Ces Messieurs font comme le nègre ; ils étaient ridicules, ils continuent.

LES ANCIENS ASSOMPTIONISTES EN CORRECTIONNELLE

La 9e Chambre correctionnelle a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté à 16 anciens Assomptionistes, sous inculpation de reconstitution de Congrégation.

Les prévenus sont condamnés à des peines allant de 500 francs d'amende, à 15 jours de prison.

MM. les abbés Bailly, Bougeret, Chardevoine, Geroler, Miglietti, Pariedère et Vanhove à quinze jours de prison et à 500 francs d'amende.

MM. Doumet, Bournisien, Allez, Canonel, Methis, Teillon, Bossu et Vion à 500 francs d'amende.

Ils sont condamnés solidairement aux dépens.

Ce jugement rendu par défaut n'a que la valeur d'un jugement rendu par défaut, c'est-à-dire sur des pièces qui n'ont pas été contrôlées, discutées et contestées par la défense ; il sera, nous en sommes convaincus, réduit à néant par la comparution des inculpés.

Un seul exemple démontrera la fragilité de la procédure, sur laquelle est basé le jugement : il mentionne dans un de ses passages, parmi les prévenus, M. l'abbé Coldre, alors que le regretté prêtre, qui n'a jamais été Assomptioniste, est décédé depuis dix mois.

APRÈS BERTHELOT, BUISSON

Nous annoncions hier la démission de M. Berthelot de sa fonction honorifique (?) de président d'honneur de la « Fédération des libres-penseurs de France ».

Aujourd'hui, M. Buisson, président effectif, emboîte le pas à son ancien et le suit dans sa retraite.

Ça se déclenche, et dire que ces gens-là avaient la prétention d'implanter sur les ruines de l'Église de France le culte définitif de la Raison.

Après quelques mois d'existence, le schisme les fait se prendre aux cheveux.

ÉLECTION LIBERALE

Voici le résultat de l'élection au Conseil d'arrondissement qui a eu lieu dimanche dans le canton de l'Isle-sur-le-Doubs :

Inscrits : 2 872. Votants : 1 714.

M. Meiner, lib., maire de l'Isle, 1 522 voix, élu.

Divers et nuls, 192.

Il s'agissait de remplacer M. Brondel, radical ministériel décédé. C'est un siège gagné par les libéraux.

MUNICIPALITÉ RÉÉLUE

Dimanche ont eu lieu à Thorens (Haute-Savoie), des élections municipales, pour pourvoir au remplacement de l'ancien Conseil qui, il y a trois mois, avait à l'unanimité adressé sa démission à M. le préfet plutôt que de se prêter à la laïcisation de l'école des filles dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph et pour protester également contre les dépenses occasionnées à la commune par cette laïcisation.

Malgré une violente campagne toute de mensonges et de calomnies et une pression éhontée de la part des agents du gouvernement, la liste des conseillers démissionnaires, ayant en tête M. le comte François de Roussy de Sales, conseiller général du canton, a été élue tout entière à une grosse majorité.

L'INDUSTRIE TEXTILE

La Commission parlementaire a commencé, hier matin, à Lyon, son enquête sur l'industrie textile. Elle s'est divisée en deux groupes dont l'un a visité les ateliers de tissage de la Croix-Rousse, et l'autre les ateliers de famille. La Commission a constaté l'élévation du prix de revient de l'installation de la force électrique chez les tisseurs en chambres.

M. G. THIÉBAUD, DIRECTEUR DE LA « FRANCE »

Notre distingué confrère M. Georges Thiébaud a pris la direction de la *France*. Nul doute que ce journal ne retrouve vie et succès avec un rédacteur en chef comme le brillant écrivain nationaliste.

Association catholique de la Jeunesse française

Union départementale de l'Aveyron

On annonce que plusieurs réunions ou Congrès cantonaux auront lieu dans l'Aveyron aux dates suivantes :

Jeudi 3 mars, à 8 h. 1/2 du soir, à Rodez, conférence sur la « Liberté d'enseignement », par M. Louis Galtier, avocat, président de la *Jeunesse catholique* de Bordeaux.

Dimanche 6 mars, grande réunion de la J. C. à ..., pour toutes les paroisses des environs.

Dimanche 13 mars, grande réunion de la J. C., à La Vitarolle, pour toutes les paroisses des environs.

Dimanche 20 mars, Congrès cantonal à Camarès (arrondissement de Saint-Affrique.)

Dimanche 10 avril, Congrès cantonal à Villeneuve (arrondissement de Villefranche).

Dimanche 17 avril, Congrès cantonal à Saint-Geniez (arrondissement d'Espalion).

Dimanche 29 mai, grand Congrès d'arrondissement à Espalion.

LES OBLATS DE SION EN CASSATION

On se rappelle les condamnations prononcées contre les religieux Oblats de Sion pour soi-disant infraction à la loi sur les associations, tant par le tribunal correctionnel que par la Cour d'appel de Nancy.

La Cour de cassation vient, pour absence de motifs, de casser l'arrêt de la Cour qui avait confirmé le jugement du tribunal correctionnel.

LES SŒURS DES HOPITAUX

La municipalité socialiste de Florensac (Hérault) vient d'expulser de l'hospice Saint-Jacques les religieuses de Nevers.

Une adresse de sympathie, de reconnaissance et de respect, signée de plus de 3 000 personnes, a été remise à la supérieure.

L'immense majorité de la population a tenu à accompagner jusqu'à la gare ces nobles persécutées.

Que les électeurs se souviennent en mai de cette odieuse mesure.

AU TABLEAU D'HONNEUR

Dans l'Allier, M. Fouret, maire de Boucé, vient d'être suspendu de ses fonctions pour avoir refusé de faire enlever les emblèmes religieux de l'école communale ; M. de la Boutresse, maire de Varennes-sur-Tèche, est révoqué pour un motif analogue.

LE NOUVEAU NONCE DE BELGIQUE

Mgr Vico, le nouveau nonce accrédité par le Saint-Siège auprès de la cour de Belgique, est arrivé à Bruxelles lundi matin à 7 h. 50. Son Excellence était accompagnée de M. l'abbé Martini qui porte le titre de secrétaire officiel, et de M. l'abbé Novelli qui est appelé à remplir les fonctions de secrétaire particulier.

Aujourd'hui mardi, Mgr Vico est reçu en audience par le baron de Favereau, ministre des Affaires étrangères, auquel il présente ses lettres de créance.

Nos amis défunts

M. Louis Gignoux, un ancien employé de la Maison de la Bonne Presse, à Paris, le 29 février, à 60 ans. — M. Louis Vantorre, à Bollezeele (Nord), à 61 ans. Il était d'une famille où il y a de nombreux religieux missionnaires. — M. l'abbé *Vergerd*, ancien professeur au Petit Séminaire de Notre-Dame des Champs, décédé à Alloir (Bouches-du-Rhône), à 74 ans. — Mlle Letellier, à Dieppe. — M. Victor Houtmann, à Saint-Dié, le 20 février, à 40 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT ! *(300 jours d'indulgence)*

Les pèlerins de Terre Sainte tiendront à Agen leur réunion annuelle le lundi 7 mars. La messe sera célébrée à 11 heures au Petit Séminaire. A 3 heures, une conférence sera donnée par M. le chanoine Bert dans l'église Sainte-Foi du Sacré-Cœur.

ENCORE DES CHIFFRES

Partout on comprend de plus en plus, la nécessité de propager la bonne presse. Le dernier numéro de la *Croisade de la Presse* annonçait la fondation de 75 nouveaux centres de diffusion en quinze jours.

Près de 1 800 publications de la bonne presse sont distribuées chaque semaine par les nouveaux propagateurs qui ne tarderont pas à accroître encore le nombre des foyers où ils font pénétrer les bonnes lectures.

ŒUVRES DE MER

Souscriptions recueillies du 15 février au 1er mars 1904

M. Painchenat, 20 fr. — M. le commandant Ferrand et M. E. Laffont, 20 fr. — M. Bertrand, 10 fr. — Mme Sauvage, 5 fr. — M. Piaget, 10 fr. — M. le vicomte de Fontenay, 50 fr. — Mme de la Perrandière, 30 fr. — Mme C. Danoyer de Segonzac, 20 fr. — M. Jouy, 20 fr. — M. M. Caillat, 200 fr. — M. Chrétien, 5 fr. — M. et Mme R. de la Serre, 20 fr. — M. le vicomte de Lousse, 300 fr. — Mme B. de Valence, 100 fr. — M. Toucas, 5 fr. — Mme la comtesse Gouffrière de Coligny, 5 fr. — Mme Léon Briot, 100 fr. — Mme de la Chaise, 25 fr. — Mme Gustave Goudouin, 100 fr. — Mme A. Gouat, 20 fr. — An., 10 fr. — Mme de Parseval, 20 fr. — M. Rieffel, 0 fr. 70. — M. Guimonprez, 100 fr. — Deux lectrices du *Correspondant*, 20 fr. — An., 5 fr. — Mme Albert Roger, 20 fr. — M. Aegon, 20 fr.

Comité de Paris : Mme Bramma, 20 fr. — Mme la comtesse de Gramont d'Aster, 90 fr. — Mme Dubois, 20 fr. — Mme Terrillon, 10 fr. — Mme Masson, 25 fr. — Mme la comtesse de Douville-Maillefeu, 10 fr. — Mme Paul du Cult, 5 fr. — Mme Hové, 5 fr.

Comité de Lyon : 1 500 fr.

Informations du soir

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Maruéjouls, indisposé, s'était excusé de ne pouvoir assister à la délibération.

LA SITUATION NAVALE

M. Combes, président du Conseil, a entretenu le Conseil de la séance d'hier à la Chambre. Il a déclaré qu'il lui paraissait nécessaire, après les incidents qui se sont produits dans la discussion engagée à l'occasion de la demande d'interpellation de M. Firmin Faure, que le gouvernement s'expliquât catégoriquement devant la Chambre sur la situation de nos forces navales et de nos colonies.

A cet effet il a été décidé que le ministre des Finances déposerait aujourd'hui même un cahier des crédits supplémentaires portant annulation et ouverture de crédits au département de la marine sur les exercices 1903 et 1904.

L'examen de ce cahier de crédits permettra au gouvernement de fournir à la Commission du budget d'abord, puis s'il y a lieu, à la Chambre, toutes les explications désirables sur l'état de la marine.

PROJETS DIVERS

M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, a soumis à la signature du président de la République :

1° Un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 350 000 francs en vue de la destruction des rats des champs qui dévastent certains départements.

2° Un projet de loi autorisant et réglementant les associations syndicales constituées en vue de la destruction des petits rongeurs, insectes, cryptogames et en général de tous les parasites nuisibles à l'agriculture.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les marins russes du « Varyag »

Hong-Kong, 1er mars. — Le transport le *Medoc* a été affrété pour prendre, le 18 mars, à Saïgon et rapatrier en Russie les marins du *Varyag*, amenés les uns à Saïgon par le *Pascal*, les autres à Hong-Kong par l'aviso italien l'*Elba* ; un bateau des Messageries maritimes conduira ces derniers d'Hong-Kong à Saïgon.

Les attachés militaires

New-York, 29 février. — On croit que les attachés militaires des diverses puissances recevront l'autorisation de rejoindre le quartier général japonais dès que les troupes du Mikado commenceront leur marche vers la Mandchourie.

Les commandes du Japon

Vancouver, 1er mars. — Le gouvernement japonais a fait une commande à l'une des principales fabriques de conserves établies en Colombie britannique pour la fourniture de 400 000 boîtes de saumon.

La mobilisation russe

Saint-Pétersbourg, 1er mars. — A la date de ce jour, en récapitulant les chiffres relatifs aux troupes mobilisées pour l'Extrême-Orient, et qui sont arrivées sur place, font route pour leur destination ou vont partir, on arrive aux totaux suivants :

134 bataillons d'infanterie (107 000 hommes), 123 escadrons ou sotnias (18 450 chevaux) et 54 batteries (10 000 hommes).

Le Tsar en Extrême-Orient

Vienne, 1er mars. — La *Zeit* publie une dépêche de Saint-Pétersbourg mentionnant le bruit que l'empereur de Russie désire partir pour l'Extrême-Orient, contre le désir du général Kouropatkine.

Ce bruit est confirmé par une autorité militaire, qui déclare que l'empereur désire maintenir la tradition de ses prédécesseurs et aussi empêcher les divisions entre les autorités supérieures de l'Extrême-Orient. (*Patrie.*)

Premier train traversant le Baïkal

Irkoutsk, 1er mars. — Un premier train, composé de 25 wagons, est parti ce matin à 11 heures, en présence du prince Khilkof, ministre des voies de communication, pour traverser le lac Baïkal sur la glace.

Mort du général Vannofsky

Saint-Pétersbourg, 1er mars. — L'aide de camp général Vannofsky, ancien ministre de la Guerre, est mort subitement aujourd'hui.

La tempête à Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 1er mars, 12 h. 40. — Une grande tempête paralyse toutes les opérations autour de Port-Arthur. On ne peut donc attendre aucune nouvelle avant la fin de la tempête.

Dans le nord de la Corée

Saint-Pétersbourg, 1er mars, 12 h. 50.

Un télégramme particulier de le *Novoïé Vrémia* confirme qu'une sotnia de cosaques a rencontré en Corée un détachement japonais qui a été repoussé. Le général Liniewitch a envoyé de l'infanterie comme renfort. C'est donc le premier contact entre les troupes ennemies en nord de la Corée.

Malgré les efforts des Japonais pour faire croire en Chine qu'ils sont victorieux, on sait à Tien-Tsin qu'après les attaques contre Port-Arthur, repoussées le 26, le cuirassé *Gushima* et les croiseurs *Osama* et *Takiva* ont dû passer dans les docks de Nagasaki pour réparer leurs avaries.

VISITE DES CUIRASSÉS EN RÉSERVE

Brest, 1er mars. — M. Berguillet, mécanicien inspecteur général, membre du Conseil des travaux de la marine, est arrivé à Brest et a passé la visite des machines du *D'Estrées*, du *Courbet*, de la *Dévastation*, du *Bruix*, du *Dupuy-de-Lôme* et des autres navires en réserve, afin de se rendre compte des réparations effectuées à ce jour.

L'escadre du Nord a appareillé ce matin pour faire des exercices de lancement de torpilles ; elle rentrera jeudi.

Le *Léon-Gambetta* appareille également pour continuer ses essais.

LES VICTIMES DE L'AVALANCHE DE LA PARE

Après la cérémonie funèbre de la Condamine, dont nous avons parlé avant-hier, les corps des victimes de l'avalanche de la Pare ont été transportés dans leurs familles, dont la plupart habitent l'Auvergne.

On nous écrit de Clermont-Ferrand que les obsèques du caporal Medias ont eu lieu hier à Courpière.

Le Conseil municipal, ayant à sa tête M. Chamerlat, député, les compagnies de sapeurs-pompiers de Courpière et de Courtesserre et une foule nombreuse y assistaient. M. Chamerlat a prononcé un émouvant discours.

Les obsèques du soldat Chadeyron ont eu lieu ce matin à Bourg-Lastic ; celles des soldats Dézanaud et Passon auront lieu à Viazelles demain mercredi ; le Conseil municipal et une délégation du 157e de ligne y assisteront.

CONSEIL MUNICIPAL DE NIMES

Nîmes, 1er mai. — Le Conseil municipal a rejeté, hier, pour la seconde fois, une demande de subvention pour le Congrès de la paix par le droit, qui doit se tenir à Nîmes en avril prochain, estimant, qu'en l'état actuel, le Congrès des pacifistes est inopportun.

TAMPONNÉ PAR UN TRAIN

Nantes, 1er mars. — De notre correspondant : Ce matin, vers 8 h. 40, le train de Bretagne a tamponné dans la traversée de Nantes au portillon du quai du port Maillard un vieillard de 66 ans sourd et presque aveugle, Couet.

Le train stoppa presque aussitôt, mais non sans avoir traîné le malheureux durant une dizaine de mètres. Couet, qui portait au crâne une profonde blessure, fut transporté aussitôt à l'Hôtel-Dieu.

LES RÉGICIDES SERBES

Belgrade, 1er mars. — Le *Journal officiel* annonce que le lieutenant Borislav Grouitch est relevé de ses fonctions d'officier d'ordonnance du roi et mis à la disposition du ministre de la Guerre.

LE NONCE DU PORTUGAL

Lisbonne, 1er mars. — Le roi a reçu en audience solennelle Mgr Macchi, nonce apostolique.

ENTREVUE DE SOUVERAINS

Rome. — Dans les cercles officieux, on assure que l'entrevue qui aura lieu entre le roi d'Italie et l'empereur Guillaume à l'occasion de la croisière de ce dernier dans la Méditerranée (si elle a lieu) revêtira un caractère purement privé et intime. Aucun ministre n'y assistera.

EMBARQUEMENT DE FORÇATS

La Rochelle, 1er mars. — 13 forçats ont été embarqués à midi à destination du dépôt de Saint-Martin-de-Ré. Dans le convoi se trouvait le nommé Martin, assassin de Berthe de Brienne, condamné aux travaux forcés à perpétuité.